

078-247800584-20210617-dB2021060-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2021

C2150-Direction de l'aménagement et développement économique-Développement économique

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°dB.2021.060

Séance du 17 juin 2021

Adhésion au pôle de compétitivité Systematic Paris-Région

Date de la convocation : 10 juin 2021 Date d'affichage : 17 juin 2021 Nombre de membres du Bureau : 18 Nombre de membres présents : 18

PRESIDENT: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le budget de l'exercice 2021 et suivants pour les imputations au chapitre 011 : « Charges à caractère général », nature 6281 « Cotisations, adhésions », fonction 90 « intervention économique ;

Contexte

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc soutient plusieurs filières d'excellence sur son territoire, parmi lesquelles la mobilité du futur et le vivant et la ville.

Elle favorise toutes les actions de développement économique permettant d'encourager les initiatives innovantes et plus spécifiquement celles susceptibles d'apporter de nouveaux services aux habitants et aux usagers. Prendre en compte l'accélération de la transformation énergétique, des mobilités et de l'agriculture urbaine afin de développer une ville plus écologique, efficiente et intelligente pour tous est donc une priorité.

Dans ce cadre, l'Agglo a choisi de s'adosser aux compétences de SYSTEMATIC Paris-Région, pôle de compétitivité de rang mondial qui rassemble et anime un écosystème d'excellence de plus de 800 membres. Systematic connecte aujourd'hui les acteurs du logiciel, du numérique et de l'industrie, accélère les projets numériques par l'innovation collaborative, le développement des PME, la mise en relation et le sourcing business sur des secteurs d'avenir : énergie, télécoms, santé, transports, systèmes d'information, usine du futur, ville numérique, sécurité, logiciel libre et outils de conception & développement de systèmes. Le pôle a également pour mission de promouvoir ses acteurs, son territoire et ses projets d'innovation afin d'accroître sa notoriété et développer l'attractivité du territoire.

Il est rappelé les six technologies clefs, domaines d'intervention spécifiques du pôle de compétitivité : Data Science & AI, Cyber & Security, Digital Infrastructure & IoT, Digital Engineering, Optics & Photonics et Open Source.

Les axes de l'engagement de SYSTEMATIC :

Trois axes principaux seront mis en œuvre par SYSTEMATIC dans le but de sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'Agglo autour de la thématique de la ville de demain :

1- Assister Versailles Grand Parc dans ses filières stratégiques

Le Pôle SYSTEMATIC s'engage à accompagner Versailles Grand Parc dans ses réflexions stratégiques, sur l'axe « Ville numérique et écologique : Smart Energie, Mobilités Innovantes et Vivant et la Ville » à travers des actions de veille, des ateliers de travail et la participation de l'Agglomération au comité de pilotage de l'enjeu « Territoires », en tant que territoire référent sur les mobilités innovantes et l'écologie urbaine.

2- Accompagner la transition digitale et écologique

Le Pôle SYSTEMATIC s'engage à organiser un rendez-vous spécifique afin d'aider l'Agglomération à sensibiliser les élus, les services et les acteurs du territoire aux enjeux de la transition énergétique, des mobilités innovantes et/ou du vivant et la ville.

3- Promouvoir le territoire

Le Pôle SYSTEMATIC s'engage à soutenir Versailles Grand Parc dans la valorisation de ses filières d'excellence « mobilités innovantes / vivant et la ville », notamment à travers l'organisation d'un évènement annuel sur l'Agglomération en lien avec l'une de ses filières et à la rendre visible sur ses supports de communication.

L'engagement de Versailles Grand Parc :

Consciente du potentiel économique représenté par le pôle de compétitivité SYSTEMATIC et des enjeux territoriaux sous-tendus par les actions initiées par l'Association, l'Agglomération s'engage à soutenir cette dernière financièrement par son adhésion au pôle. Cette dernière donnera lieu au versement d'une cotisation annuelle correspondant à 14 000 € (quatorze mille euros) HT pour l'année 2021, montant pouvant être revu annuellement.

La présente convention d'adhésion entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE:

- 1) de donner un avis favorable à l'adhésion au pôle de compétitivité Systematic Paris-Région pour la somme de 14000 euros HT par an.
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention

d'adhésion entre l'association Systématic et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - 2021.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau. Nombre de présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.